

Elder Stevenson se rend à Kinshasa pour témoigner de Jésus-Christ (PAGE 3)

GRUPE DE PRESSE



Le Potentiel mag
Radio 7
Télé 7
LePotentiel.cd

LE POTENTIEL

Quotidien d'informations générales

• Edition n°8751
du Vendredi 16
Février 2024
• 42^{ème} année
• Prix : 3000 FC

Fondateur - Modeste Mutinga Mutuishayi

Autorisation N° 04/00015/DI/82 du 12 octobre 1982, Av. Kabinda, Kinshasa - Lingwala,
BP 11 338 Kinshasa, E-mail : contact@lepotentiel.cd, RCCM : CD/KIN/RCCM/14-B-01760,
N° Impôt : A0711720Y, N° Id. nat. : 01-836-D6186



Mission d'information au Parlement

A. Kabuya choisit une démarche inclusive (PAGE 2)



La VSV demande au Chef de l'Etat de ne pas lever le moratoire sur la peine de mort (PAGE 6)

ZES/Maluku : La RDC conclut un accord avec le nouvel aménageur (PAGE 5)

Après interdiction de circuler à Gombe Kinshasa : Des usagers des taxis motos appellent à l'allègement de la mesure (PAGE 7)

À HAUTE VOIX

Silence, on consulte !

LE POTENTIEL

La page des élections en République démocratique du Congo (RDC) a été tournée ; le président Félix Tshisekedi a été réélu et investi le 20 janvier dernier. Un informateur a été désigné et, dans un confort digne de ce statut, il a débuté ses consultations pour identifier une coalition majoritaire en vue de la ►►PAGE2

Désiré M'zinga : «La question du guichet unique fait souffrir l'entrepreneuriat» (PAGE 12)

(PAGE 12)

(PAGE 7)

«PAGE1 formation du gouvernement qui devra succéder à celui de Sama Lukondo. A quoi aura alors servi tous les groupuscules nés, au lendemain de l'investiture du Président de la République, au sein de l'Union sacrée de la nation ?

Quelques jours seulement après l'intronisation du président réélu, Félix-Antoine Tshisekedi, le 20 janvier 2024, grande a été la surprise de constater la sortie médiatique de « Pacte pour un Congo retrouvé (PCR) », une plateforme politique, avec en tête Vital Kamerhe et certaines grandes figures politiques du pays. Selon les initiateurs de ce mouvement, il ne s'agit pas d'une rébellion mais d'un camp au sein de l'Union sacrée de la nation (USN) avec l'objectif « d'accompagner le Chef de l'Etat en vue de concrétiser son programme ». Anguille sous roche pour certains observateurs.

Au-delà de Vital Kamerhe, le PCR réunit en son sein d'autres grands noms de la scène politique congolaise. Notamment, Laurent Batumona, Tryphon Kin-kiey Mulumba, Jean-Lucien Bussa, Julien Paluku, Tony Kanku Shiku etc. Et, au moins 36 députés nationaux sont derrière ont adhéré à cette initiative.

D'un autre côté, Jean-Michel Sama Lukonde est aussi à la tête de la « Dynamique agissons et bâtissons (DAB) », une autre plateforme se réclamant de l'USN. Visiblement, il s'agit d'un contre-poids du PCR et compte 72 députés nationaux et une centaine de députés provinciaux. Guy Loando, Muhindo Zangi, Fifi Masuka, Godefroid Mayobo, Dany Banza, Jean-Claude Kabongo, Tibasima, Bialosuka et Modeste Mutinga..., sont les gros poissons de ce « club ».

Cependant, d'aucuns n'ont cessé de s'interroger sur la nécessité, mieux, la valeur ajoutée qu'auraient apporté ces forces politiques encombrant au sein de l'Union sacrée. Avec la désignation d'un informateur auquel peu s'attendaient, l'espoir s'envolait et le fauteuil de la Primature s'éloignait.

Ce qui est certain est que, le peuple congolais a atteint une certaine maturité politique et une dimension de repérer tous les opportunistes et chantres du pouvoir. Le fauteuil de la Primature aurait été l'objectif visé par la création de ces groupuscules au sein de la famille politique qui fait réélire Félix Tshisekedi à la magistrature suprême. Alors que l'idéal pour le Chef était de « consolider les acquis » et de rompre avec les habitudes du passé. Les ambitions démesurées ont été désillusionnées.

Mission d'information au Parlement

Augustin Kabuya choisit une démarche inclusive

Une semaine après sa désignation comme informateur, Augustin Kabuya n'a toujours pas débuté le travail d'identification. Il promet de s'y mettre dans les heures qui suivent. Au sein de l'opinion, on estime que le secrétaire général de l'UDPS a intérêt à accélérer les choses afin d'éviter des pertes de temps.

Le Potentiel

Désigné par le président de la République Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo pour une mission d'information à l'Assemblée nationale, Augustin Kabuya a opté pour une démarche inclusive. Le secrétaire général de l'Union pour le progrès social (UDPS) et député national élu de la circonscription électorale de Mont-Amba (Kinshasa) promet de consulter tout parti politique représentatif à la chambre basse du parlement.

Ce qui lui permettra d'identifier la majorité parlementaire avant la formation du prochain gouvernement. A l'issue des consultations, l'informateur désigné devra rendre les consultations de sa mission au président de la République.

Dans cette optique, toutes les forces politiques ayant au moins un siège à l'Assemblée nationale seront consultés, y compris celles de l'opposition politique.

« Je me dois de prendre contact avec les différentes forces politiques qui constituent l'Assemblée nationale. Je vais lancer les invitations aux partis et regroupement politiques, aux personnalités, suivant l'agenda établi à cet effet », a déclaré Augustin Kabuya, lors d'une conférence de presse qu'il a tenu le jeudi 15 février 2024 à Kinshasa. La salle de conférences de Hilton Hôtel, situé dans la commune de Gombe (Kinshasa).

L'informateur a recommandé par la même occasion aux partis membres de la coalition majoritaire, de signer des actes d'engagement collectif à la majorité parlementaire. Ceci, selon Augustin Kabuya, pour permettre aux partis et regroupement politiques participant aux consultations de



n'agir qu'à travers des personnes ayant qualité à les engager.

« Ils devront préciser principalement deux choses : déclarer leur appartenance ou non à la coalition majoritaire pour former le gouvernement. A l'issue de ces travaux, il sera dégagé le nombre de partis et regroupements ainsi que les élus qui, sur les 477 députés nationaux actuellement proclamés par Commission électorale nationale indépendante (CENI), feront partie de la coalition gouvernementale », a renchéri Augustin Kabuya.

Après la réélection de Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo à la tête de la République démocratique du Congo (RDC), il est nécessaire voire impérieux, que l'informateur désigné rende son rapport le plus rapidement possible. Ceci permettra au premier de tous les congolais de désigner le formateur du prochain gouvernement de la République. Surtout quand

on sait que plus de la moitié des membres du gouvernement central est obligé de faire le choix entre l'exécutif et le législatif, étant donné qu'ils ont été élus députés nationaux pour certains et pour d'autres, députés provinciaux.

La rapidité exigée dans l'identification de la majorité au Parlement se justifie aussi par le fait que le peuple Congolais a hâte de connaître celui qui conduira la politique du prochain gouvernement. Ce dernier devra faire face à de nombreuses urgences, principalement la pacification de la partie Est du pays, terroristes du M23 soustraits par le rwandais Paul Kagame pour des visées expansionnistes.

Le peuple congolais qui attend d'importants changements dans son assiette, lui qui attend des réponses concrètes à ses multiples problèmes, tient à ce qu'un nouveau gouvernement vienne à son secours. Ce à quoi le président de la Répu-

blique devra veiller pour concrétiser ses promesses de campagne électorale.

Point n'est donc question de tirer les choses en

longueur comme cela s'était passé les années antérieures où il fallait plus de six voire sept ou huit mois pour mettre en place un gouvernement. Ceci fait passer parfois inutilement le temps que l'on ne pourra jamais récupérer. En 2011, par exemple, le président Joseph Kabila Kabange a prêté serment comme président de la République le 19 décembre. Le premier ministre (Matata Ponyo), lui, n'a été nommé que le 18 avril 2012, soit quatre mois plus tard. Son gouvernement était investi le 9 mai 2012, au cours de la session ordinaire de l'Assemblée nationale.

En 2018, à cause des querelles inutiles entre la famille politique de Joseph Kabila et celle de Félix Tshisekedi, plus de quatre mois ont également été gaspillés entre la prestation de serment du président élu et la formation du gouvernement. Un exemple à ne pas suivre car non bénéfique pour le peuple souverain.

Elder Stevenson se rend à Kinshasa pour témoigner de Jésus-Christ

« Nous sommes tous confrontés à des défis, mais nous avons l'Évangile pour nous garder proches de Jésus-Christ. »

LePotentiel

Elder Gary E. Stevenson du Collège des Douze Apôtres de l'Église de Jésus-Christ des Saints des Derniers Jours s'est rendu à Kinshasa les 10 et 11 février 2024 pour exercer son ministère auprès des dirigeants, des membres et des missionnaires de l'Église. Il s'agissait de la première étape de son ministère dans trois pays d'Afrique centrale.

Le 10 février, Elder Stevenson a pris la parole lors d'une veillée spéciale pour les jeunes adultes au centre du pieu de N'djili (un pieu est analogue à un diocèse). Il a été diffusé en direct aux jeunes adultes rassemblés dans les 10 autres centres de pieu de l'Église à Kinshasa.

Elder Stevenson a enseigné aux jeunes adultes qu'en tant que saints des derniers jours, ils ont le privilège de bénéficier de la compagnie constante du Saint-Esprit. Il les a exhortés à trouver du temps calme et à écouter ensuite attentivement les murmures de l'Esprit. Il a témoigné que le Seigneur les aime et les aidera à relever les défis de la vie.

• Frère Jilva Doto, de la paroisse N'djili 2, pieu de N'djili, a déclaré : « J'étais content d'entendre le témoignage d'un témoin spécial de Jésus-Christ ; son témoignage du Christ vivant et du prophète vivant a renforcé mon té-



Elder Gary E. Stevenson et sa femme Lesa Stevenson arrivent au bâtiment de la paroisse de Limete à Kinshasa, en République démocratique du Congo, le 11 février 2024.



Elder Gary E. Stevenson salue la révérende Thérèse Bimpa Abulukayi, membre du Conseil National des Religions

moignage. »

Le 11 février, Elder Stevenson a dirigé une conférence de pieu spéciale au centre de pieu de Masina, à laquelle ont participé plus d'un millier de saints des derniers jours et d'amis. Il s'agissait de la première visite d'un apôtre au pieu de Masina depuis celle d'Elder Jeffrey R. Holland en 2008.

« Nous sommes tous confrontés à des défis dans ce monde chaotique », a déclaré Elder Stevenson. « Mais nous avons l'Évangile pour nous garder proches de Jésus-Christ. L'Évangile est une force. Je témoigne que les puissances célestes vous béniront si vous vous efforcez de respecter les commandements et de rester sur le chemin des alliances. »

Elder Stevenson a conclu en rendant témoignage solennel du Sauveur. « Je témoigne que Jésus-Christ vit et qu'il est

le chef de l'Église de Jésus-Christ des Saints des Derniers Jours. Je vous bénis, ainsi que vos beaux enfants, afin qu'ils connaissent Jésus-Christ. »

• Sœur Kamwanya Kalombo Rosette, de la paroisse Masina 1, pieu de Masina, a déclaré : « Nous sommes très heureux d'accueillir un Apôtre du Seigneur parmi nous. Le Seigneur a exaucé nos prières. Sa présence, son enseignement et son témoignage a renforcé notre foi en Jésus-Christ. C'est un miracle des cieux ! »

Plus tard dans la journée, Elder Stevenson a rencontré 241 missionnaires servant dans la mission de Kinshasa Est et 56 missionnaires du Centre de formation missionnaire de Kinshasa. Avant la réunion, frère Stevenson a chaleureusement salué chaque missionnaire individuellement par son nom, y compris virtuellement avec ceux qui étaient présents à distance depuis Kisangani.

Dimanche soir, Elder Stevenson a visité le temple de Kinshasa, qui est la première Maison du Seigneur en République Démocratique du Congo et dans l'interrégion d'Afrique centrale. Elle dessert plus de 100 000 saints des derniers jours vivant dans la région occidentale de l'Afrique centrale. D'autres temples sont en construction à Lubumbashi et à Nairobi au Kenya, et trois autres sont en cours de planification à Kananga, Mbuji-Mayi et Brazzaville.



Elder Gary E. Stevenson (à droite) salue les missionnaires avant une réunion missionnaire spéciale à Kinshasa, en RDC, le 11.02.2024. À sa droite se trouvent sa femme Lesa Stevenson (non visible), sœur Paula Ardern, Elder Ian S. Ardern et Elder Thierry K. Mutombo.



(De gauche à droite) Elder et sœur Mutombo, sœur et Elder Ardern, président du temple et sœur Mukubu, ainsi qu'Elder et sœur Stevenson au temple de Kinshasa, en RD du Congo, le 11 février 2024.

Kinshasa : l'Assemblée provinciale adopte le projet du chronogramme des travaux

L'Assemblée provinciale de Kinshasa (APK) a adopté après amendement, le chronogramme de ses travaux, le jeudi 15 février 2024, au cours d'une plénière dirigée par le président du bureau d'âge, Honoré Amous Mbokoso.

Ntambianza

« Après une série d'amendements opérés, article par article sur le calendrier proposé initialement, la plénière vient d'adopter le nouveau chronogramme des travaux », a déclaré le président du bureau d'âge de l'organe délibérant. Après cette série d'amendements, passé et adopté d'une date à l'autre, le nouveau chronogramme se présente de la manière ci-après :

Du jeudi 15 au lundi 19 février : validation des pouvoirs des députés (art. 15 du règlement intérieur de l'APK), jeudi 15 février : création de la commission spéciale chargée de vérifier les dossiers des élus issus du scrutin du 20 décembre 2023, la commission sera composée de



10 députés, 3 experts cabinets, 6 experts de l'administration.

Du vendredi 16 au samedi 17 février : travaux en commission. Lundi 19 février : présentation et adoption du rapport en plénière ; validation des mandats des députés.

Du mercredi 21 au vendredi 23 février 2024 : Cooptation des chefs coutumiers. Le 21 février : Saisine du secrétariat exécutif provincial de la CENI par le bureau provisoire pour fixer la date de la Cooptation des chefs coutumiers ; Création de la

commission spéciale chargée de la vérifier des dossiers des chefs coutumiers. Jeudi 22 février

travaux en commission Vendredi 23 février : présentation et adoption du rapport en plénière ; validation des pouvoirs des chefs coutumiers de Kinshasa par la plénière.

Lundi 26 février : création de la commission spéciale chargée de l'éla-

boration du projet de règlement intérieur.

Mardi 5 mars : présentation et adoption du rapport en plénière et son adoption.

Du mercredi 13 au vendredi 15 mars : transmission du règlement intérieur de l'APK à la cour constitutionnelle par le président du bureau provisoire ; Mise au net du texte : transmission du texte à la cour constitutionnelle pour avis conforme. Du jeudi 22 au mercredi 27 mars (élections et installations du bureau définitif).

Au cours de la même plénière, les députés provinciaux se sont mis d'accord sur la création d'une commission chargée de la vérification des dossiers des élus de Kinshasa issus des scrutins du 20 décembre 2023. La commission sera constituée des délégués de forces politiques des différentes circonscriptions électorales de la capitale.

Instabilité dans l'Est : « Il est difficile de voir comment le Burundi pourrait contribuer à la stabilité en RDC » (Jo M. Sekimonyo)

Hervé Ntumba

Le chef d'État burundais, Evariste Ndayishimiye, a effectué une visite officielle de 48 heures à Kinshasa, où il a été accueilli par son homologue congolais, Félix Tshisekedi à la Cité de l'Union Africaine, mardi soir 13 février 2024. Ces deux pays comptent faire bloc pour résoudre le problème de sécuritaire dans la région.

Cependant, le professeur Jo M. Sekimonyo, analyste politique et économique, estime que la République démocratique du Congo n'arrive pas à résoudre seul son problème de l'insécurité. « La RDC continue de se tourner vers d'autres pays pour résoudre son propre problème. Après avoir sollicité l'aide de l'Angola et de l'Afrique du Sud, tous deux réservés face au manque d'engagement de leur homologue congolais, le président burun-



dais commence à être présenté comme le nouveau messie par les Congolais. Il est difficile de voir comment le Burundi

pourrait potentiellement contribuer à la paix et à la stabilité en RDC, notamment en participant aux opérations de main-

tien de la paix », a-t-il déclaré sur LePotentiel.cd.

Jo M. Sekimonyo souligne que les tensions passées entre le Burundi et le

Rwanda, ont été marquées par des accusations de soutien à des groupes rebelles et des divergences politiques.

Cet intellectuel congolais affirme que les efforts de collaboration régionale n'ont pas facilité le dialogue et la résolution des conflits en RDC. Aussi, a-t-il souligné que le Burundi est confronté à des défis économiques qui limitent sa capacité à fournir une aide humanitaire et à soutenir le développement dans la région.

Malgré l'Accord-cadre d'Addis-Abeba visant à promouvoir la paix et la coopération en RDC et dans la région des Grands Lacs, la situation sécuritaire demeure précaire après une décennie.

Cette rencontre se déroule alors que les tensions règnent entre Félix Tshisekedi, Paul Kagame et Evariste Ndayishimiye soulignant les défis persistants dans la quête de stabilité dans l'Est de la RDC.

ZES/Maluku : La RDC conclut un accord avec le nouvel aménageur

Dans le cadre de sa politique d'industrialisation de la République démocratique du Congo (RDC), le gouvernement à travers l'Agence des zones économiques spéciales, vient d'engager un nouvel aménageur de la Zone économique spéciale pilote de Maluku.

Olivier Kaforo

Quelques mois après la résiliation de contrat avec le premier aménageur qui n'était autre que la société Strategos, la République démocratique du Congo (RDC) à travers l'Agence des zones économiques spéciales (AZES), a conclu un accord avec le nouvel aménageur de la Zone économique spéciale pilote de Maluku (ZES/Maluku).

La tâche est désormais confiée à Refriango, une société angolaise. La cérémonie officielle de signature du contrat a été organisée le mercredi 15 février 2024 à Kinshasa. L'AZES y était représentée par son directeur général, Auguy Bolanda. Côté Refriango, la compagnie était représentée par, Elie Tohwe, directeur financier de la société angolaise. Pour ce projet, Refriango rendra disponible plus de 50 millions de dollars américains dans l'installation de ses usines en RDC.

La signature dudit contrat est la suite des échanges entamés en 2023 entre les deux parties. Selon les termes du contrat, la société Friango, forte de sa longue et riche expérience dans le domaine et attiré par les facilités qu'offrent les Zones économiques spéciales



(ZES) en République démocratique du Congo (RDC), s'est engagée à planter ses racines dans la ZES de Maluku. Elle est une société spécialisée dans la production des boissons alcoolisées et des jus.

Début août 2023, une réunion stratégique s'est tenue à Kinshasa, réunissant les experts du ministère de l'Industrie et ceux de l'entreprise angolaise. Réunion présidée par Jean-Dieudonné Kavese, directeur de cabinet du ministre de l'Industrie, Julien Paluku Kahongya.

Fort d'une longue expertise, le directeur général de l'Agence des zones économiques spéciales, Auguy Bolanda a encouragé les hommes d'affaires angolais pour le choix porté sur la ZES/Maluku. Selon

la partie congolaise, l'installation de Refriango en RDC, précisément au sein de la ZES pilote de Maluku, est l'une des retombées du dernier forum économique RDC-Angola, tenu à Kinshasa.

Tout en rassurant le gouvernement congolais de la meilleure qualité des boissons alcoolisées et des jus qui seront produits en RDC par Refriango, le directeur financier de Refriango, Elie Tohwe a fait comprendre que des richesses et d'emplois seront créés dans la capitale congolaise.

« Nous sommes là pour contribuer au développement de la République démocratique du Congo. Nous avons toutes les catégories des boissons et nous sommes là pour le peuple congolais afin qu'il

ait un produit accessible, un produit de qualité. Nous sommes les premiers à prendre cette

aventure. Nous sommes en RDC pour mettre notre pilier », a précisé Elie Tohwe.

En RDC, la loi n° 14/022 du 07 juillet 2014 fixe le régime des Zones économiques spéciales (ZES). Cette loi a pour objet de « promouvoir les investissements par la création des zones économiques spéciales, conformément aux articles 34, point 3 de la Constitution ».

Parmi les objectifs assignés aux zones économiques spéciales, l'on note entre autres l'amélioration du cadre juridique et institutionnel susceptible d'attirer et de préserver les investissements privés nationaux et étrangers, en vue de promouvoir le développement du pays.

Une zone économique spéciale (ZES) est une région géographique dans laquelle les lois économiques sont plus libérales, c'est-à-dire plus avantageuses pour les entreprises, que celles pratiquées dans le reste du pays. Ce dispositif qui offre une combinaison d'incitations fiscales, de droits de douane favorables, des procédures douanières simplifiées et réglementations limitées a retenu l'attention de nombreux États.

De manière générale, lorsqu'un gouvernement crée une ZES, c'est dans le but d'attirer les investissements étrangers, la création d'emplois et surtout l'amélioration de la technologie et de la gestion. Pour ce faire, il met en place des mesures permettant aux entreprises de voir leurs coûts d'investissement, de financement et d'exploitation notablement réduits par rapport à un environnement économique « classique ». Ces mesures incitatives sont le plus souvent des réductions ou exonérations fiscales temporaires, mais peuvent aussi être des aides directes comme les subventions à l'installation (par exemple d'une prime à l'investissement, fourniture de terrains et de locaux à prix réduit). La première zone économique spéciale moderne fut établie à l'aéroport de Shannon en 1959.

Sous embargo financier, l'ITIE-RDC menacée de déguerpissement pour 4 mois d'impaiement de loyer

C'est déjà près de 4 mois que le service de l'ITIE-RDC est privé de toute dotation, même pour la mise en place du plan de travail de l'ITIE. Tout est bloqué, renseigne un expert maison. « Donc pas de fonctionnement, pas d'honoraires pour les consultants... nous sommes dans l'incapacité d'honorer même le loyer de nos bureaux de Kinshasa et de Lubumbashi ».

La situation est critique au sein du Comité national de l'Initiative pour la

Transparence des Industries Extractives en République démocratique du Congo (ITIE-RDC). L'Association africaine de défense des droits de l'homme (Asadho) a d'ailleurs récemment sollicité l'intervention du président de la République, Félix Tshisekedi, pour prendre « toutes les mesures nécessaires afin de lever l'embargo financier qui pèse sur l'ITIE-RDC ».

L'organisation a demandé également au gouvernement de fournir des ressources financières

adéquates au Comité national de l'ITIE-RDC afin d'assurer son fonctionnement et la mise en œuvre des activités du plan de travail annuel.

L'ITIE-RDC a déjà accumulé 4 mois d'impaiement de loyer où loge son siège situé en plein cœur de la commune de la Gombe. Elle est menacée de déguerpissement.

Le gouvernement n'a pas accordé de financement au Comité national de l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives en Répu-

blique démocratique du Congo (ITIE-RDC) depuis novembre 2023, ce qui compromet son fonctionnement et la réalisation des activités prévues dans son plan de travail annuel. Le communiqué de l'Association africaine de défense des droits de l'homme (Asadho) accuse le ministre des Finances d'être à l'origine de cet embargo financier de l'ITIE.

À ce jour, le Comité national de l'ITIE-RDC n'est plus en mesure de lancer le processus de collecte de

données, de financer l'étude de cadrage devant conduire à l'élaboration du rapport ITIE-RDC 2022. Selon l'Asadho, ces retards qui s'accumulent sont préjudiciables à la mise en œuvre de l'ITIE et pourraient conduire à la suspension du pays ; avec toutes les conséquences négatives qu'une telle décision entraînerait pour l'image du pays et la gouvernance du secteur extractif».

LP/Ecomines-RDC

La VSV demande au Chef de l'Etat de ne pas lever le moratoire sur la peine de mort

Tout en saluant les efforts des autorités congolaises pour défendre la souveraineté et l'intégrité du territoire national congolais ainsi que la sécurité de la population dans les territoires occupés par les terroristes du M23 soutenus par le régime du Rwanda, la Voix des sans voix pour les droits de l'homme (VSV) dit : « Non à la levée du moratoire sur la peine de mort en RDC ». Mais, « oui aux sanctions exemplaires contre toute personne accusée de trahison contre le pays.

S.NT

Au cours d'un point de presse tenu, jeudi 15 février 2024 à Kinshasa, l'Ong de défense des droits de l'homme, la Voix des sans voix, est monté au créneau pour faire valoir son point de vue par rapport à l'option levée par le Conseil de supérieur de la défense qui, au cours de sa réunion du 05 février 2024, a demandé au Président de la république de « lever le moratoire sur la peine de mort prononcée ou à prononcer contre les militaires qui se rendront coupables d'actes de trahison pendant ce temps où le pays fait face à

son agression par le Rwanda, à travers les terroristes de la coalition M23/RDF ».

« Tout en comprenant cette décision du Conseil supérieur de la défense dans un contexte où les autorités nationales tiennent coûte que coûte à la sécurité et à la stabilité du territoire national congolais, la VSV tient cependant à rappeler aux autorités congolaises que l'application de la peine de mort est un traitement très avilissant, cruel et inhumain qu'aucun défenseur des droits de l'homme ne peut, par principe, soutenir », a déclaré le directeur exécutif de la VSV, Rostin Manketa.

La VSV demande ainsi au

Président de la république de ne pas lever le moratoire qui, selon cette Ongdh, constitue une avancée vers l'abolition de la peine de mort déjà en vigueur dans beaucoup d'Etats du monde, au risque de faire un grand pas en arrière en matière de respect des droits humains. Elle indique qu'« on ne peut pas résoudre un problème de violations des droits humains, en perpétrant soi-même d'autres violations des droits humains ».

« Le droit à la vie, le premier de tous les droits humains, est l'un des droits intangibles auxquels on ne peut déroger et il est garanti par la Constitution du pays (art. 16 et 61) ; la Charte

africaine des droits de l'homme et des peuples (art. 4) et le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (art. 6) », a souligné Rostin Manketa. Il note que le M23 et ses alliés tuent et n'ont aucun respect du droit à la vie. « Mais l'Etat congolais, responsable, doit respecter le droit à la vie afin de ne pas tomber dans les pièges de règlements des comptes dont certains militaires, policiers et autres agents des services de sécurité pourraient être les auteurs », a conseillé le directeur exécutif de la VSV.

Toutefois, à la place de la peine de mort, la VSV soutient plutôt d'autres sanctions exemplaires et sévères conformes aux lois de la république et aux Instruments juridiques internationaux, relatifs aux droits de l'homme. C'est le cas notamment, de la condamnation à la prison à vie, au renvoi ou à la radiation des forces de

l'ordre et de sécurité, toutes les personnes accusées de trahison.

Dans la foulée, la VSV qui dit soutenir le droit de manifester de tous les congolais, condamne cependant le recours à la violence par les manifestants. « Surtout celles (manifestations) devant attirer l'attention des partenaires bi et multilatéraux de la RDC sur l'agression en toute impunité du régime de Kigali », a martelé M. Manketa.

Par ailleurs, la VSV salue les décisions des autorités pour mettre fin à ces pratiques et espère que des mesures d'accompagnement seront toujours d'actualité « pour garantir des manifestations pacifiques contre l'agression continue dont la RDC est victime », a conclu ce défenseur des droits humains.

La Saint Valentin à la kinoise

La fête de Saint-Valentin n'a pas connu d'engouement cette année dans la ville province de Kinshasa, selon le constat fait par l'ACP. « La fête de Saint Valentin, dédiée aux amoureux, perd de plus en plus d'engouement à Kinshasa. Il est 17 heures tapantes je n'ai pas écoulé mes articles consacrés à cette fête des amoureux, depuis plus d'une année, c'est le même constat », a lâché Christine Ebengo, commerçante dans une boutique de la place.

Et d'ajouter : « la conjoncture et les effets de la guerre dans l'Est pèsent sur les habitudes de mes clients. Il y a deux ans en cette période, j'écoule mes robes rouges et chaussures à haut talons ».

Au centre des affaires dans la commune de la Gombe, les hôtels 5 étoiles se rivalisent en termes d'offre de services pour les potentiels amoureux. Dans une campagne dans certaines radios de la place, ils proposent des nuitées de rêve avec des prix de chambre revus à la baisse pour la circonstance. Sans compter, des restaurants de luxe proposent des menus spéciaux pour fêter la Saint-Valentin. Des boutiques d'habillement étalent dans leurs vitrines de tenues en rouge et noir pour savourer

cette journée avec succès.

Alcool et aphrodisiaques au rendez-vous

Dans la commune de Ngaliéma, quartier Binza Ozone sur Gramalic, les filles de joie s'appêtent à faire mouche sur les potentiels clients profitant de cette journée festive. Devant des débits de boissons, elles se font belles après une manucure. « Aujourd'hui, nous allons récupérer les valentins perdus en mal de libido. Nous allons leur vider les poches », lâche Aminata. A Kinshasa, les prostituées ne se voilent pas la face. Elles s'affichent plutôt au grand jour.

Sur la même avenue Gramalic, dans le quartier des Anciens combattants, dans la commune de Ngaliéma, les camions des entreprises brassicoles inondent déjà les différentes terrasses des boissons. Mama Rosa (non de code) s'affaire déjà à nettoyer ses ongles... « Lelo ba papa bakobika te... ata huit bakomema kiti (Aujourd'hui, je ne vais pas épargner ces vieux papas... je vais assurer huit passages sur mes jambes) », s'adresse-t-elle à ses copines, Moseka et Jolie.

Sans compter, nombre de bureaux au quartier des affaires, à quelques encablures

du boulevard de 30 juin, au pied de l'immeuble Equity Bank, des jeunes vendeurs ambulants s'activent et présentent aux passants quelques aphrodisiaques d'origine chinoise, aux notices douteuses écrites en mandarins. « Papa, lelo Saint Valentin, nazali na SAE 40 ans awa pona bisengo ya maman na mbetu (Papa, aujourd'hui, c'est la Saint Valentin, j'ai quelques renforcements de capacités pour faire plaisir à maman au lit) », lâchent-ils sans pudeur aux potentiels valentins.

Dans une boutique d'habillement au quartier d'affaires dans la commune de Gombe, un vendeur se réjouit de voir parfums et petites lingerie se vendre à merveille, surtout des sous-vêtements dames. « Curieusement, depuis le 13 février, je fais des bonnes affaires. J'ai écoulé quelques bouteilles de parfum, sans compte des petits linges pour dames », témoigne ce vendeur.

Aux quartiers Ndolo Libongo et Pakadjuma dans la commune de Limete, les liqueurs fortes depuis hier se vendent à gogo. Ouvriers et autres vendeurs ambulants s'en procurent déjà pour fêter Saint Valentin depuis le lundi soir... Maman Eboma étale déjà ses produits aphrodisiaques pour les po-

tentiels clients... « Lelo depuis tongo etani ba papa basombi boma mama mingi na mupese pese... (Aujourd'hui depuis le matin beaucoup de mes clients se sont procurés les Boma maman et les Mupesi pesi) », se vante-t-elle.

Dans la commune de Bandalungwa, les jeunes gens se parfument déjà sapés comme jamais... ce soir, ils sont en quête de leurs « valentines ». Au couloir Kapela dans la commune de Kalamu, les viandes de porcs sont déjà au feu... Les tenanciers de bars attendent les points de chutes des potentiels amoureux. Au boulevard Kimbuta dans la commune de N'Djili, aux côtés de terrasses, ils s'en suivent des petits hôtels de fortune. Les barmans sont déjà codifiés d'indiquer aux clients les lieux d'aisance. Dans le quartier Yolo-sud, les hôtels de fortune se rivalisent en termes d'offre, des banderoles sont montées. Dans une banderole, on peut lire passage aujourd'hui à 13 000 FC pour la Saint Valentin.

Saint Valentin c'est pour les couples légalement mariés

« Je vais sortir ce soir avec mon épouse... je vais l'offrir un cadeau. J'ai prévu un parfum et une montre pour elle... », a confié un

époux fier de l'être à son collègue de service. Et une infirmière de renchérir à bord d'un taxi en partance pour la ville : « Ce soir, je vais faire une surprise à mon champion, l'homme de ma vie. Mon valentin de luxe, le père de mes enfants. C'est notre fête des amoureux ». Sur le parvis de Notre-Dame du Congo, une maman reste estomaquée. « Saint Valentin est réservé aux amoureux légalement mariés. Mais de nos jours, en ce jour de Saint Valentin, Kinshasa brille par les excès », déplore-t-elle en regardant des adolescents s'entrelacer sur l'avenue de la Gombe.

« La fête de Saint Valentin, le 14 février est considérée dans de nombreux pays comme la fête des amoureux. Les couples en profitent pour échanger des mots doux et des cadeaux comme preuves d'amour », soutient un père de famille. Et d'ajouter, « A Kinshasa, la fête de Saint Valentin est sortie de son contexte pour embrasser l'exagération et la déperdition auprès de jeunes. Saint Valentin rime avec prostitution désormais. Elle est devenue plus commerciale. Profitant de l'ignorance de plusieurs Kinnois, les commerçants ont donné à cette fête une autre connotation liée au sexe et alcool ».

ACP/LP

Après interdiction de circuler à Gombe Kinshasa : Des usagers des taxis motos appellent à l'allègement de la mesure

La décision du Ministre de l'Intérieur interdisant la circulation des taxis motos dans la commune de la Gombe, au centre-ville de la capitale de la République démocratique du Congo, a été appuyée mercredi 14 février par le commissaire général de la police de Kinshasa, le commissaire divisionnaire adjoint, Blaise Kilimbalimba. Cette décision des autorités suscite moult réactions des usagers de ce moyen de locomotion.

Le Potentiel

« Nous éprouvons beaucoup des difficultés pour arriver à temps dans nos lieux de services à cause de cette décision », se plaint Alfred Mwamba, cité par l'ACP. Ce fonctionnaire de l'État estime que « la moto est plus rapide et là, avec les taxis et certains endroits de la chaussée en mauvais état, les taxis ont du mal à rouler vite », a-t-il confié.

« Nous demandons au ministre de l'Intérieur et au général Kilimbalimba d'alléger cette décision, puisque cela occasionne les retards chez plusieurs agents qui empruntent ce moyen de transport afin



d'arriver dans nos lieux de travail », a renchéri Pathy Diza, également agent de l'État.

Dans le communiqué rendu public, le mardi 13 février 2024 et signé par le général Blaise Kilimbalimba, il a été souligné

que « seules les motos assurant la livraison et préalablement identifiées par l'Hôtel de ville de Kinshasa ont le droit de circuler dans cette commune de la capitale qui abrite les institutions de la république et les missions diploma-

tiques ».

La même souligne que même les motos personnelles sont aussi interdites d'accéder à la Gombe. Quant à leurs propriétaires, ils devaient laisser leurs engins à l'entrée de cette municipalité soit, ils devraient prendre d'autres précautions.

« Je suis propriétaire d'une moto puisqu'il y a trop d'embouteillages et que mon travail m'exige d'être là à temps. Maintenant que même nous qui ne faisons pas des taxis sommes refusés d'accéder avec nos moyens de transports, qu'est-ce que nous devons faire ? », s'est interrogé Charles Kavira, travailleur dans une entreprise privée. « Ne plus utiliser la moto comme moyen de transport à Gombe pour nous qui avons opté pour ce moyen de transport afin d'éviter les embouteillages, nous cause énormément du tort. Que les

autorités puissent revoir cette décision pour nous faciliter la tâche », a s'est désolé Valérie Nsimba, propriétaire d'une moto.

Pour sa part, Kalo Kalombo, conducteur de taxi-moto, « cette décision est vraiment trop dure pour nous qui travaillons dans cette sphère. C'est vraiment un manque à gagner pour nous qui sommes parents car, chaque taxi-moto a son itinéraire et pour nous, c'était la commune de Gombe. A présent, nous éprouvons des difficultés pour travailler », a-t-il déploré.

Par ailleurs, c'est pour la énième fois que la circulation des motos taxis est interdite dans la commune de Gombe. Cependant, cette mesure a toujours souffert dans sa mise en œuvre. La dernière interdiction remonte au mois de septembre 2023.

Sensibilisation à la pacification de Djugu

Ituri : après l'étape de Tchele, cap vers le village Lidda

« Lidda », l'un des villages de la chefferie de bahema badjere situé en territoire de Djugu dans la province de l'Ituri va abriter ce vendredi 16 février 2024, une séance de sensibilisation de la population du coin sur des questions liées à la pacification de leur entité.

L'annonce de la tenue de cette activité de sensibilisation sur la pacification de "Lidda" a été faite le mercredi 14 février par son initiateur, le chef de secteur de Walendu Djatsi, Justin Gudza Kiza.

« Le village Lidda est ciblé pour cette fin car il avait été longtemps abandonné par sa population qui fuyait l'insécurité imposée par des groupes armés. Nous renforçons la confiance pour leur retour et la circulation libre des uns et des autres. Nous appelons toutes les couches de la population du village Lidda de prendre part à cette campagne de sensibilisation à



la pacification. La vie est rétablie à Lidda. Les représentants des entités voisines à Lidda sont aussi conviés », a-t-il expliqué.

À noter que dans sa politique de pacification de toute la province de l'Ituri, le lieutenant général Johnny Luboya N'Kashama, gouverneur militaire

de cette province, utilise aussi l'approche de la sensibilisation des autorités coutumières pour que ces dernières transmettent des messages de paix aux

populations de leurs villages respectifs afin d'avoir une province de l'Ituri totalement pacifiée.

Melis Boasi

La confiscation des actifs russes serait une victoire stratégique de Moscou

Dès le déclenchement de l'opération militaire russe sur le territoire de l'Ukraine, le 24 février 2022, parallèlement à la mise en place d'une série de sanctions contre la Russie, les décideurs du bloc « atlantiste » ont promptement trouvé le consensus sur le gel des actifs financiers que la banque centrale de la Fédération de Russie a confiés auparavant à leur institutions financières en investissant dans des produits financiers, dont les titres de dettes gouvernementales des pays qu'ils représentent.

De la certitude revan- chiste vers la frénésie des sanctions

Dans la nuit du 27 février 2022, Ursula van der Layen, la patronne de la Commission européenne, a annoncé que l'Union Européenne et ses partenaires ont pris la décision de « paralyser » les actifs de la banque centrale russe, « pour ne pas permettre à la banque de Russie d'utiliser ses propres réserves internationales, afin d'affaiblir l'effet des sanctions occidentales ».

Le 1er mars 2022, M. Bruno Le Maire, ministre de l'Économie français dans une interview à France Info a fait le résumé précis des projets et certitudes du camp Occidental vis-à-vis de Moscou : « Oui, les sanctions sont efficaces. Les sanctions économiques et financières sont même d'une efficacité redoutable. Et je ne veux laisser planer aucune ambiguïté sur la détermination européenne sur ce sujet. Nous allons livrer une guerre économique et financière totale à la Russie [...] Nous allons donc provoquer l'effondrement de l'économie russe ».

Une semaine plus tard, le 7 mars 2022, la Fédération de Russie est officiellement devenue le leader mondial au niveau du nombre des sanctions émises contre un état, en dépassant celui de l'Iran qui a détenu ce palmarès jusqu'à ce jour.

Des mois se sont écoulés et les adversaires de la Russie ont commencé à faire des constats de plus en plus inquiétants : si la quantité record des sanctions dans l'histoire de l'humanité a bien produit des effets nuisibles sur l'économie russe, cette nuisance s'est avérée incomparablement plus modérée que celle escomptée et annoncée d'avance par l'exultation du ministre français.



Contrairement à l'effondrement rapide tant espéré, l'économie russe a démontré une fâcheuse stabilité et force totalement inattendues par les attaquants qui n'ont pas pris en compte dans leurs calculs plusieurs facteurs clés, dont celui du haut professionnalisme de sa gouvernance.

L'inefficacité des sanctions a mené vers une véritable panique opérationnelle de leurs auteurs qui s'est traduite par l'engagement de nouveaux paquets de sanctions en discontinu, dont la frénésie a fait atteindre le nombre tout à fait anecdotique pour janvier 2024 : 2778 sanctions.

Ce nombre inouï peut être comparé qu'au niveau de son inefficacité dans l'obtention de l'objectif visé : l'effondrement de l'économie de la Fédération de Russie.

L'immunité souveraine gênante

Parallèlement à des vagues successives de sanctions antirusses et au vu de leur inefficacité flagrante, dès le printemps 2022 des voix de plus en plus audibles ont commencé à se lever pour faire jouer une nouvelle carte considérée comme particulièrement efficace contre l'économie russe : la confiscation pure et simple des actifs gelés de la banque centrale de Russie qui s'élèvent à plus de 300 milliards de dollars américains et leur injection dans la lutte contre Moscou.

Après plus d'un an et demi depuis le début des diverses réflexions sur la possibilité de la spoliation de l'argent souverain russe, le 24 janvier 2024, la Commission des affaires étrangères du Sénat américain a fait le premier pas tangible dans ce sens en approuvant le projet de loi « Rebuilding Economic Prosperity and Opportuni-

ty (REPO) for Ukrainians Act » (« Reconstruction de la prospérité et des opportunités économiques pour les Ukrainiens ») visant à confisquer les actifs russes, afin de les transférer vers l'Ukraine et, surtout donner l'exemple à suivre à ses partenaires européens qui détiennent la plus grande part de l'investissement étranger de Russie. Avec cette approbation, la confiscation des fonds souverains russes peut avoir lieu dès son adaptation par l'ensemble du Sénat, de la Chambre des représentants et la promulgation par le président Joe Biden.

Une semaine auparavant, lors du Forum économique mondial qui s'est tenu à Davos du 15 au 19 janvier 2024, David Cameron, ministre britannique des Affaires étrangères, a déclaré : « Nous avons déjà gelé ces avoirs. La question qui se pose ensuite est : que devrions-nous faire ensuite ? Et je pense qu'il y a un argument juridique, un argument moral et un argument politique... quand Poutine a lancé cette invasion illégale, le monde a changé et nous devons changer avec lui. Et reconnaissons que nous sommes dans un monde plus dangereux, plus incertain et plus difficile et que nous devons donc être prêts à réfléchir de manière innovante sur la manière dont nous utilisons ces ressources pour aider l'Ukraine ».

En ce qui concerne les « pensées » de monsieur Cameron, nul doute qu'il y a un « argument politique » ; pour « un argument moral » - il est plus que discutable. En ce qui concerne « un argument juridique » - le ministre britannique ne fait que prendre ses désirs pour des réalités : de même que pour l'initiative occidentale précédente de juger le président russe dans le cadre d'un « tribunal pour l'Ukraine » auprès de la CPI (voir mon analyse « Le tribunal pour l'Ukraine » : la chasse aux sorcières à l'occidental »), la saisie unilatérale des biens de l'État russe constituerait une grossière violation du droit international.

Les États disposent de

l'immunité souveraine, en ce qui concerne leur propriété, et sont exemptés de la juridiction des autres pays - l'expropriation de leurs biens est interdite. Nulle dérogation à cette interdiction n'est légale. La possibilité de confiscation des avoirs souverains gelés de la Fédération de Russie n'est qu'une spéculation politique hors le champ de la légalité. Les dispositions du droit international sont sans équivoque et ne sont pas soumises à une interprétation : l'unique possibilité légale de confisquer les actifs souverains d'un état est la décision du Conseil de sécurité de l'ONU, le verdict de la Cour internationale de Justice de l'ONU ou un accord signé par les parties concernées dans le cadre d'un traité de paix sur les réparations suite à un conflit armé. Dans tous les cas de figures, dans le cadre du conflit actuel nulle action ne peut avoir lieu sans le consentement officiel de la Russie.

Le projet de spoliation des actifs souverains russes - une excellente nouvelle pour Moscou

Parmi les effets délétères qui seront inévitablement produits par la confiscation des actifs russes, on peut citer deux majeurs, dont le premier est l'autodestruction de la réputation étatique que bénéficiait jusqu'à présent l'ensemble du monde Occidental en tant qu'espace du respect des droits. La perte inévitable de cette réputation mènera directement à la perte de confiance vers le système financier occidental basé sur le dollar américain et l'euro et donc vers la sûreté d'investissement dans des produits financiers proposés par ce dernier.

Il est à souligner qu'avant même d'arriver au gel et à l'éventuelle confiscation illicite des actifs de l'état russe, le monde non-occidental a déjà pris la voie de la dédollarisation. Dédollarisation qui été initiée par Moscou dès l'arrivée de Poutine au pouvoir et qui est une des principales réelles causes de la guerre ►►►PAGE 9

◀◀PAGE 8 en Ukraine. Depuis le début du conflit orchestré par les USA en Ukraine via le coup d'état de 2014, la Russie s'est débarrassée de l'intégralité de la dette américaine. Si encore en 2010 la Russie faisait partie des dix plus grands détenteurs de bons du Trésor américain, avec plus de 176 milliards USD, en 2015 elle en a détenu qu'à hauteur d'environ 90 milliards, soit sa masse totale pratiquement divisée par deux en 5 ans. Au lancement de l'opération militaire en Ukraine, la Russie ne détenait que dans les 2 milliards de cette dette et même ce modeste chiffre a été réduit à 99,25% dans la période de février 2022 à novembre 2023. Aujourd'hui l'investissement russe dans la dette américaine est nul.

Parallèlement au débaras des bons du Trésor américain, la Fédération de Russie a déclenché le processus progressif de la libération du monde du système des « pétrodollars ». Une spirale vicieuse est déclenchée : l'ébranlement du système des « pétrodollars » porterait inévitablement un coup significatif au marché des bons du Trésor américain. La baisse de la demande du dollar sur la scène internationale enclencherait automatiquement une dévaluation de la monnaie et, de fait, la baisse de la demande de bons du Trésor qui mènera, mécaniquement, à une augmentation de leur taux d'intérêt, en rendant, tout simplement, impossible le financement de la dette publique américaine au niveau que l'on connaît aujourd'hui.

Cet élément est un danger existentiel pour l'état américain qui explique un grand nombre des initiatives politico-militaires de la Maison Blanche depuis le 5 février 2003.

En tandem avec la Russie, la Chine de même, se débarrasse progressivement de ce dangereux débiteur. Si en 2015 elle détenait des bons outre-Atlantique pour plus de 1270 milliards USD, au début de la guerre en Ukraine ce chiffre s'élevait à moins de 970 milliards, soit une baisse de 1/4 en 7 ans. Et malgré cette baisse déjà très significative, dès février 2022 l'Empire du Milieu a fait encore diminuer ses avoirs en dette américaine à -24%.

En prenant l'exemple de

plusieurs pays, la Russie, la Chine en tête, c'est l'Egypte qui vient de prendre la voie de la dédollarisation en faveur des monnaies nationales dans les échanges commerciaux russo-égyptiens. Parallèlement à la dédollarisation de ses échanges, l'Egypte a également fait grandement diminuer son investissement dans des bons du trésor américain, avec la diminution de plus de 70% depuis le début de la guerre en Ukraine.

La situation sur le marché européen n'est guère plus enviable : la fuite des capitaux étrangers y prenne de l'ampleur et ne fera que s'accroître.

Dans ce contexte, le seul gel illégal et illégitime des fonds souverains russes par les états appliquant la stratégie du « tout permis » n'a fait que grandement conforter les tendances irréversibles qui se développent sur les marchés financiers.

En ce qui concerne leur confiscation, même partielle – cela mènera directement vers une crise internationale majeure et une grave déstabilisation financière au niveau mondial en défaveur directe des marchés financiers occidentaux. La probabilité est très élevée qu'un effet d'avalanche sera ainsi provoqué au niveau des processus du désinvestissement et du retrait des placements financiers étatiques non-occidentaux qui a déjà lieu aujourd'hui dans le monde occidental d'une manière progressive.

Pratiquement aucun état hors bloc « atlantiste » ne prendra le risque de se faire spolier, si un jour leur politique souveraine ira à l'encontre des intérêts américains ou européens : non seulement les actifs étatiques actuellement présents sur le marché occidental le quitteront d'une manière accélérée, mais, surtout, les futurs fonds se tourneront vers des produits financiers qui ne représenteront pas des risques associés à l'offre occidentale, notamment ceux des marchés alternatifs de l'Asie et du Golfe Persique.

Le second effet majeur de la spoliation des réserves souveraines de la banque centrale de Russie sera la légitimation directe de la Russie dans sa légalisation de la nationalisation/confiscation des actifs occidentaux présents sur le

marché russe à titre de dédommagement financier vis-à-vis des avoirs spoliés.

La confiscation par des occidentaux des avoirs que Moscou leur a confiés confirmera, de facto, une fois de plus, le bienfondé de la cause russe auprès de l'opinion de la quasi-intégralité du monde non-occidental dans sa confrontation avec le camp « atlantiste » qui se positionne ainsi ouvertement dans le rôle de la civilisation supérieure se situant au-dessus de toute loi internationale, face à des nations inférieures, dont le reste du monde est composé.

Du côté de la Russie, la confiscation à titre de compensation des actifs des grands groupes occidentaux présents sur le territoire russe serait tout à fait légitime aux yeux des acteurs économiques non-occidentaux et ne porterait pas de réel préjudice vis-à-vis des futurs investissements étrangers non occidentaux sur le marché russe qui continuera à bénéficier de réputation d'une zone sûre pour des investissements étrangers, contrairement aux marchés occidentaux. Ceci est sans mentionner le fait que les actifs privés ne disposent d'aucune immunité et protection similaires à celles des actifs souverains, ni sur le plan national, ni sur le plan international.

Ainsi, les pertes financières russes causées par des initiatives de Washington et de ses satellites seront non seulement réputées nulles, mais en plus elles seront directement converties en pertes financières considérables des entreprises du camp adverse. En se basant sur des statistiques nationales, on peut estimer les pertes par pays en milliards de dollars américains. Notamment, la France perdra jusqu'à 16,6 milliards, les Pays-Bas jusqu'à 50,1 milliards, le Royaume-Uni jusqu'à 18,9 milliards, la Suisse jusqu'à 28,5 milliards, l'Allemagne jusqu'à 17,3 milliards, l'Italie jusqu'à 12,9 milliards, Japon jusqu'à 4,6 milliards, le Canada jusqu'à 2,9 milliards et les Etats-Unis jusqu'à 9,6 milliards.

En ce qui concerne les risques réputationnels dus à la confiscation russe vis-à-vis des potentiels grands investisseurs occidentaux – ils sont bien réels, mais peuvent être tout à fait né-

gligés : dans tous les cas de figures il est dorénavant exclu que de considérables investissements de la part des acteurs économiques occidentaux peuvent avoir lieu sur le marché russe dans les horizons visibles du futur. Ce qui est parfaitement réciproque concernant les investissements étatiques ou privés russes sur les marchés occidentaux.

Avec le principe des vases communicants, Moscou récupèrera ainsi ses actifs financiers actuellement bloqués pour un délai indéterminé et, de fait, ce n'est pas l'argent russe, mais celui des entreprises occidentales qui sera envoyé à l'Ukraine.

Tactiquement, à court terme, les effets du transfert à l'Ukraine des fonds russes spoliés seront tout à fait négatifs pour la Russie : l'argent sera investi dans la guerre contre son propriétaire et fera qu'allonger le conflit armé. Néanmoins, les effets positifs d'une injection financière considérable pour soutenir le régime de Kiev doivent être nuancés : si elle soutiendrait fortement le sphère économique et sociale de l'Ukraine, les retombées sur les champs de batailles seraient relativement limitées, car, d'une part, elles ne pourraient pas compenser d'une manière significative la pénurie de matériel militaire et de munitions sur le marché occidental et, d'autre part, ne pourraient nullement combler le manque de personnel combattant qualifié qui grandit d'une manière exponentielle dans les rangs des forces armées ukrainiennes.

Les « règles » du monde Occidental

Aujourd'hui, Moscou d'une manière forcée par les circonstances actuelles n'a pu qu'à adapter la technique qui fera effondrer la réputation financière de l'Occident collectif traditionnellement égocentrique. Si l'ignorance des « partenaires » occidentaux de la technique en cours de développement est compréhensible - il est tout à fait étonnant que cela va de même pour leur allié au sein de la coalition « atlantiste » qui est le Japon. Japon, qui ne doit pas percevoir des similitudes au niveau des effets escomptés par Moscou avec celle de l'art martial fondé

par le japonais Morihei Ueshiba - l'Aikido, dont l'un des principes de base est l'utilisation de la force de l'adversaire lui-même. La Russie n'a nul besoin de produire des efforts pour que l'Occident atteigne d'hystérie collective autodétruite l'un des fondements qui fait son autorité et l'attractivité par le monde : la sécurité des investissements dans des produits financiers, dont il est émetteur.

Les responsables américains et européens répètent avec une persistance toute particulière les mantras sur « l'ordre international fondé sur des règles et violé par la Russie ». On ne peut que les décevoir et leur rappeler : non, l'ordre international n'est nullement fondé sur des « règles », dont aucun de ses actuels défenseurs n'a jamais pris la peine de détailler pour une raison simple qu'elles n'existent pas, mais sur des lois internationales en vigueur à la suite de signatures de reconnaissance suivie de ratifications par des états souverains.

Il y a bien un ordre basé sur des « règles » et non pas sur des lois. Mais ce n'est nullement celui international, mais celui du grand banditisme et du crime organisé. Ce sont bien les « règles » qui le gouverne - les règles de la jungle, les règles du plus fort. Etant donné que les pays-membres de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord agissent depuis des décennies sur la scène internationale avec des méthodes propres à une bande organisée qui ne respecte que ses propres règles et dont les résultats de l'activité sont incomparablement plus néfastes pour le reste du monde que ceux de l'intégralité du crime organisé de la planète - l'utilisation par cette dernière du lexique où les « règles » remplacent les lois internationales prend tout son sens.

Par Oleg Nesterenko, Président du CCIE (www.c-cie.eu) (Spécialiste de la Russie, CEI et de l'Afrique subsaharienne ; ancien directeur de l'MBA, ancien professeur auprès des masters des Grandes Ecoles de Commerce de Paris)

La FIFA publie 5 meilleurs joueurs Africains qui ont brillé à la CAN 2023 !

La Fédération Internationale de Football « FIFA » a dévoilé les noms de cinq meilleurs joueurs africains qui ont brillé à la CAN et qui pourraient se faire parler d'eux-mêmes en 2024, dans les prochaines rencontres, notamment, l'élimination de la Coupe du monde 2026 en Juin, et le Tournoi Olympique de Football masculin en juillet et août à Paris. « S'ils n'ont pas tous remporté le titre suprême, certains jeunes ont toutefois attiré l'attention lors de cette compétition.

1. Oumar Diakité (Côte d'Ivoire)

Âge : 20 ans (né le 20 décembre 2003) **Parcours de la Côte d'Ivoire à la CAN 2023** : Vainqueur **Bilan du joueur à la CAN 2023** : 2 titularisations, 3 entrées en jeu, 1 match sur le banc. 1 but

Oumar Diakité a déjà vécu un moment déterminant dans son année 2024 en marquant le but décisif, d'une Madjer en extension, à la 120'+2 contre le Mali pour envoyer la Côte d'Ivoire en demi-finales de la CAN. "Avec ce but-là, je mets le bonheur, la joie dans le cœur de 30 millions d'Ivoiriens", a déclaré l'attaquant du Stade de Reims.

S'il a raté la demi-finale après son exclusion juste après ce but du bonheur, Diakité est entré en jeu pour vivre les 20 dernières minutes du sacre de son pays. Saura-t-il poursuivre sur sa lancée au mois de juin lors des éliminatoires du Mondial 2026 ? En novembre dernier, il avait participé au départ parfait des Éléphants avec quelques minutes de jeu lors de la victoire 9-0 face aux Seychelles, en remplacement d'un autre jeune Ivoirien prometteur Simon Adingra (22 ans) – par ailleurs excellent en finale de la CAN –, et avait été titularisé lors du succès 2-0 face à la Gambie.

2. Bilal El Khanouss (Maroc)

Âge : 19 ans (né le 10 mai 2004) **Parcours du Maroc à la CAN 2023** : Huitièmes de finale (défaite 2-0 contre l'Afrique du Sud) **Bilan du joueur à la CAN 2023** : 3 entrées en jeu, 1 match sur le banc

"Depuis la Coupe du Monde, je dois avouer que ma vie a changé". Le Marocain de Genk était effectivement de l'épopée de son pays à la Coupe du Monde de la FIFA 2022™ au Qatar. Celui qui, à 18 ans, était alors le joueur le plus jeune de l'effectif des Lions de l'Atlas a fait ses débuts internationaux en tant que titulaire lors du match pour la troisième place contre la Croatie (défaite 2-1).

Depuis, le milieu de 19 ans né en Belgique a été rappelé et titularisé par Walid Regragui lors du premier match de qualification pour le Mondial 2026 du Maroc contre la Tanzanie, remporté 2-0. Il était de nouveau présent dans le groupe marocain à la Coupe d'Afrique des Nations en janvier 2024.

Entre les deux, le milieu offensif a remporté la Coupe d'Afrique des Nations U-23 et s'est assuré une place au Tournoi olympique cet été en France (il fallait atteindre les demi-finales). En 2024, le joueur réputé pour sa

bonne vision du jeu aura donc peut-être le double bonheur de porter la tunique rouge et verte lors des qualifications du Mondial 2026 en juin prochain, contre la Zambie et le Congo, et aux Jeux Olympiques de Paris 2024 en juillet.

3. Nene Dorgeles (Mali)

Âge : 21 ans (né le 23 décembre 2002) **Parcours du Mali à la CAN 2023** : Quarts de finale (défaite 2-1 a.p. contre la Côte d'Ivoire) **Bilan du joueur à la CAN 2023** : 1 titularisation, 3 entrées en jeu | 1 but

À l'instar d'El Khannouss, le Malien Nene Dorgeles a aussi la particularité de pouvoir jouer sur plusieurs tableaux en 2024 : les qualifications 2026 avec les A et peut-être les Jeux Olympiques avec les U-23, les Aiglons s'étant qualifiés en battant la Guinée (0-0, 4 tab à 3) dans la petite finale de la CAN U-23 l'an dernier. Si l'attaquant du RB Salzburg n'a pas participé à la compétition continentale, il est éligible pour être appelé par Alou Badra Diallo à Paris 2024.

En attendant, en novembre dernier, le natif de Côte d'Ivoire est entré sur le terrain aux environs de l'heure de jeu dans les deux matches de qualifications de la CAF pour le Mondial

2026, pour une victoire 3-1 contre le Tchad et un nul 1-1 face à la République centrafricaine.

À la CAN en janvier-février 2024, il a fait encore mieux en marquant un but d'une frappe somptueuse contre la Côte d'Ivoire en quarts de finale, après un joli crochet pour se débarrasser de son adversaire. Si cela n'a pas suffi pour rallier le dernier carré, on reverra certainement le joueur de 21 ans sur les plus belles pelouses en 2024.

4. Lamine Camara (Sénégal)

Âge : 20 ans (né le 1er janvier 2004) **Parcours du Sénégal à la CAN 2023** : Huitièmes de finale (défaite 1-1 a.p., 5 tab à 4, contre la Côte d'Ivoire) **Bilan du joueur à la CAN 2023** : 3 titularisations, 1 match sur le banc | 2 buts

Auteur d'un doublé face à la Gambie en première journée de la CAN 2023, pour un succès 3-0, celui qui a été élu Meilleur jeune de la phase de groupes de la CAN pourrait bien retrouver les A en juin prochain. Il y a quelques mois, le joueur du FC Metz (Ligue 1 française) – admiratif d'Idrissa Gana Gueye, de Federico Valverde et de Kevin De Bruyne – a participé aux deux matches des qualifications africaines pour la Coupe du Monde 26. Titulaire contre le Soudan du Sud, Lamine Camara avait même marqué le troisième but des Lions de la Teranga juste avant la pause (victoire 4-0). Trois jours plus tard, il était entré en jeu contre le Togo (0-0).

Les Sénégalais affronteront en juin la RD Congo et la Mauritanie avec un milieu de terrain qui a connu une année 2023 exceptionnelle, avec les titres de Meilleur joueur de la CAN U-20 2023, Jeune joueur africain de l'année 2023 et le sacre en Championnat d'Afrique des Nations 2022 (joué en 2023).

5. Thapelo Maseko (Afrique du Sud)

Âge : 20 ans (né le 11 novembre 2004) **Parcours de l'Afrique du Sud à la CAN 2023** : Troisième place **Bilan du joueur à la CAN 2023** : 1 titularisation, 4 entrées en jeu | 1 but

L'ailier sud-africain, auteur d'un but cinq minutes après son entrée en jeu face à la Namibie (victoire 4-0) à la CAN, a malheureusement vu son tournoi prendre fin avec une blessure en quarts de finale contre Cap-Vert (2-1).

En 2023, le "petit" joueur (1m63) des Mamelodi Sundowns a non seulement gagné la toute première édition de l'African Football League, mais a également été élu meilleur joueur du tournoi. S'il n'a pas été convoqué pour les éliminatoires mondiaux de novembre dernier, nul doute que son sélectionneur Hugo Broos devrait l'appeler au mois de juin pour les confrontations du Groupe C, où les Sud-Africains pointent à la deuxième place. Au programme : un choc contre le Nigeria – leur bourreau des demi-finales de la CAN – et un duel avec le Zimbabwe.

Yannick Bolasie : cap vers le Brésil après son passage à Swansea en Championship

Liberé après une pige de deux mois à Swansea en Championship, au cours de laquelle il a effectué seulement 10 apparitions en championnat sans inscrire de but, l'international congolais Yannick Bolasie (50 sélections, 9 buts) s'apprête à écrire un nouveau chapitre de sa carrière en rejoignant le Brésil.

Selon les informations du célèbre journaliste sportif Fabrizio Romano, un accord pré-contractuel a été conclu entre le Léopard et le club brésilien de Criciúma. À 34 ans, Bolasie se prépare à relever ce qui pourrait être l'un des derniers grands défis de



sa carrière, avec son arrivée prévue dans le pays d'Amérique du Sud la semaine prochaine.

Joueur d'expérience, ayant évolué notamment au sein des prestigieux clubs de Crystal Palace et

Everton en Premier League, le gaillard d'1m85 possède un vécu intéressant au plus haut niveau. Bien qu'il n'ait plus la fougue de ses 20 ans, il est indéniable qu'il conserve encore des com-

pétences importantes. Criciúma, actuellement classé 3ème de la seconde division brésilienne, aspire à une promotion dans l'élite et pourrait donc faire de Bolasie son leader d'attaque.

Yannick Bolasie, souvent qualifié de joueur au style atypique, est réputé pour sa spectaculaire présence sur le terrain. Originaire de Lyon, il a su conquérir les supporters lors de son passage à Crystal Palace entre 2012 et 2016. Les feintes et les gestes techniques sont une partie intégrante de sa palette de compétences, compensant une finition qui n'a jamais été son point fort, sauf lors de son séjour en Tur-

quie entre 2021 et 2023 au Çaykur Rizespor, où il a marqué 20 buts en 55 matches toutes compétitions confondues.

Bien que rien ne soit encore officiel, l'idée de voir un technicien tel que Bolasie rejoindre le Brésil serait empreinte de romantisme, rappelant l'histoire de l'international français Dimitri Payet, qui a rejoint Vasco de Gama (Serie A) l'été dernier. Ces parcours internationaux apportent une dimension romanesque au monde du football, mêlant différents styles de jeu et créant des histoires captivantes sur le terrain.

Aubin KANDEMBI

CTI : la saison 2024 axée sur la création, la formation et les relations

La Compagnie Théâtre des Intrigants (CTI) a sonné, le mercredi 14 février 2024, sa nouvelle rentrée artistique qui a exceptionnellement coïncidé avec le 42^{ème} anniversaire de cette Asbl. À la faveur d'une conférence de presse animée au siège de cette compagnie théâtrale située dans la commune de N'Djili, le directeur artistique, Valentin Mitendo Mwadi Yinda, a annoncé l'ossature de cette nouvelle saison artistique qui sera axée sur trois choses, à savoir la création, la formation (essentielle) et la relation avec les autres.

BIM

Évoquant la création, le directeur artistique de la Compagnie Théâtre des Intrigants, Valentin Mitendo, a annoncé le spectacle intitulé « Kinshasa, victoire d'Afrique » qui sera monté bientôt pour vanter l'image de la RDC, « centre de toutes les décisions qui ont influé vers l'Afrique ». Il a, à titre d'exemple, cité le cas de « la rumba, la participation de l'équipe congolaise à la Coupe du monde, le combat Ali contre Foreman qui a jeté une lumière sur l'Afrique, le discours de Mobutu aux Nations Unies. Il y a toute une panoplie de faits qui démontrent que Kinshasa est victoire d'Afrique. Nous ferons de notre mieux pour réussir à monter ce spectacle ».

Valentin Mitendo qui n'a pas voulu dresser un bilan, a tout de même souligné : « les 42 ans nous ont appris de grandes leçons de bonne gestion, de discipline, l'humilité. Je voudrais que les générations à ve-



nir puisent dans cette panoplie pour aller de l'avant ». Comme priorités, la CTI envisage de « continuer à assurer la relève par la formation et l'intégration des jeunes dans tous les domaines de la vie ; intensifier les démarches auprès de l'État congolais pour notre prise en charge. Il faut intensifier les partenariats pour avancer ; consolider la ligne artistique pour avancer ».

Célébration du 42^{ème} anniversaire

À la CTI, la journée de ce mercredi-là était déclarée portes ouvertes pour tout le monde « non seulement pour contempler

ce que nous avons fait mais aussi pour puiser la sagesse en ce que nous avons fait ».

M. Mitendo s'est félicité du fait que 42 ans après, la CTI a respecté ses engagements d'être l'incubateur pour les artistes, l'entreprise pour encadrer les jeunes : « C'est un exploit malgré nos privations, nos angoisses, nos pressions extérieures ». La satisfaction du directeur artistique est aussi le fait que la CTI est demeurée cet espace de solidarité avec ses membres, 42 ans après. Valentin Mitendo a aussi manifesté sa reconnaissance vis-à-vis de tous ses collaborateurs

qui ont fait preuve d'« assiduité et d'une responsabilité. À cet effet, a-t-il déclaré orbi et urbi, « ils entrent dès aujourd'hui (ce mercredi-là 14 février 2024 : ndlr) dans la classe des co-fondateurs. Ils deviennent solidaires avec les idées et la vision des anciens co-fondateurs de cette Asbl ; ils passent de membres effectifs aux co-fondateurs ».

Comme l'a souligné le directeur artistique, la CTI qui se veut une association pérenne avec l'obligation de sauvegarder le patrimoine artistique et culturelle engendré pendant 42 ans, a eu à laver ses linges sales en familles. « Ces 42 ans étaient passées avec de morale, de foison de création, de formation pour les jeunes, des rencontres avec les autres, de partage d'expérience, des années de maturité pour les artistes que nous sommes. À tous les administratifs, je dis merci et félicitation parce qu'on ne peut pas atteindre cet âge si on n'a pas le soutien des autres, y compris la presse », a déclaré Valentin Mitendo.

La cerise sur le gâteau de cette journée à la CTI a été les animations théâtrales des enfants des écoles maternelles sous la conduite des membres de la CTI.

Kinshasa : Koffi Olomide en concert « Spéciale Saint Valentin » le 17 février à Pullman

BIM

Le chanteur congolais Koffi Olomide va livrer un concert dénommé « Spéciale Saint Valentin » le samedi 17 février 2024, dans une institution hôtelière, située à Gombe. « Samedi, le 17 février au salon Congo du Pullman Hôtel Cindy et Moi, nous allons célébrer avec vous la Saint Valentin, la fête des amoureux », a déclaré le Grand Mopao, dans une vidéo reçue du chargé de communication de l'orchestre, Jean-Louis Mbanga cité par l'ACP. « Venez nombreux avec vos

Valentins et vos Valentines. Avec Koffi à la carte. Surtout ne trichez pas. Venez avec vos vrais Valentins et Valentines Var ezali », a-t-il ajouté aux côtés de sa compagne et chanteuse, Cindy le cœur.

La Saint Valentin, fête des amoureux, est célébrée le 14 février de chaque année à travers le monde. La métropole congolaise se prépare déjà à cette fête dans les vitrines de boutique. Le patron de « Quartier Latin international » a préféré décaler cette fête le 17 février pour communier avec ses mélomanes

amoureux du rythme « Tchatcho ». Koffi Olomide est considéré comme une légende de la musique congolaise et africaine avec une carrière couvrant près de cinq décennies. Il est le premier artiste noir africain à remplir la salle de Bercy et l'un des 12 artistes musiciens africains et seul Congolais à être cité dans les 1001 albums qu'il faut avoir écoutés dans sa vie.

Au total, Olomide a enregistré 28 albums studio dont 7 signés avec le Quartier Latin, un en collaboration avec Papa Wemba et 18 albums live

pour un total de plus de 300 chansons. Son travail lui vaudra sept (7) Kora Awards dont quatre (4) durant l'édition de 2002 grâce à son album « Efracata ». Il a lancé son propre label Koffi Central en 2013 et a publié le 13 octobre 2015 un quadruple album de quarante chansons dénommé « 13^{ème} apôtre », qu'il a déclaré être le dernier album de sa carrière avant de revenir un peu plus tard avec « Nyataquance » et « Légende ». Koffi Olomide et Cindy le cœur promettent à leurs mélomanes un répertoire riche en chansons d'amour.

LE POTENTIEL
Quotidien d'informations
générales



Autorisation N° 04/00015/DI/82
du 12 octobre 1982.
BP 11 338 Kinshasa
RCCM : CD/KIN/RCCM/14-B-
01760,
N° Impôt : A0711720Y,
N° Id. nat. : 01-836-D6186

Av. Kabinda, Kinshasa - Lingwala
E-mail : contact@lepotentiel.cd,

DIRECTION GÉNÉRALE
Président Directeur Général
et Fondateur

Modeste Mutinga Mutuishayi

Administrateur Délégué
Jean-Bosco Basabana

Directeur de Publication
Stanislas Ntambwe
+243 971439969

Direction Financière
Michaël MAVUMBU
+243 891 991 720

Direction Commercial
Olivier KAFORO
+243 815 254 555

Rédaction centrale
Stanislas NTAMBWE
Olivier KAFORO
Hervé NTUMBA
Aubin KANDEMBI

Metteur en page
FRENCH DESIGN

**GROUPE
DE PRESSE**



Le Potentiel mag
Radio 7
Télé 7
LePotentiel.cd

Guerre dans l'Est de la RDC

Le HCR appelle à la protection des civils et à un meilleur accès humanitaire

Suite à l'intensification de la violence la semaine dernière, entre les Forces armées de la République démocratique du Congo (Fardc) et les terroristes du M23 soutenus par le Rwanda, dans l'est du pays, le Haut-commissariat des Nations pour les réfugiés (HCR) a, dans un communiqué publié jeudi 15 février 2024 à Genève, exprimé sa profonde préoccupation à cause de conséquences désastreuses pour les civils, y compris environ 135 000 personnes déplacées à l'intérieur du pays et qui fuient la ville de Sake vers Goma, au Nord-Kivu.

ma ont pris pour cible des hommes, des femmes et des enfants innocents, forçant des milliers de personnes à fuir les bombardements aveugles et la violence. La situation est tragique et inacceptable.

les bombardements aveugles accentuent la pression sur des ressources déjà limitées pour satisfaire les besoins de 800 000 personnes déplacées dans la région, et de 2,5 millions de personnes déplacées dans la province du Nord-Kivu.

La même source indique que cette violence a pour effet de restreindre encore l'accès aux populations isolées des territoires de Masisi et de Rutshuru, accentuant ainsi les difficultés rencontrées par les agences humanitaires pour fournir une aide essentielle. Avec peu de possibilités de circulation en toute sécurité depuis Goma, les communautés déplacées, de plus en plus nombreuses dans la ville, sont confrontées à une détérioration rapide de leurs conditions de vie.

Le HCR insiste sur la nécessité de protéger la vie et le bien-être des civils et des personnes déplacées. Le HCR appelle en outre à une cessation immédiate des hostilités et à des négociations de paix afin de résoudre le conflit et d'alléger les souffrances des civils innocents pris au piège de la violence.

Ntambwe

« Le HCR et ses partenaires sont extrêmement préoccupés par les informations faisant état de bombes tombées sur des sites civils, notamment sur le site de Zaina à Sake et sur le site de Lushagala à Goma, où sont hébergées 65 000 personnes déplacées. Ces informations suscitent de vives inquiétudes quant à la sécurité de ces personnes », peut-on lire dans ce communiqué parvenu au journal Le Potentiel.

Le recours croissant à l'artillerie lourde et aux bombardements lors des affrontements autour de Goma fait peser un grave danger sur les populations civiles et déplacées, et risque d'accroître le nombre de victimes et de provoquer la destruction de bâtiments servant d'abris collectifs. Les engins non explosés constituent une menace particu-



lière pour les enfants. Depuis la première semaine de février, au moins 15 civils ont été tués et 29 blessés autour de Goma et de Sake.

« Les civils de l'est de la RDC subissent une fois de plus les conséquences de

la montée de la violence », a déclaré Chansa Kapaya, Directrice régionale du HCR pour l'Afrique australe et Coordinatrice régionale pour la situation des réfugiés de la RDC. « Ces affrontements continus à proximité de Go-

Nous appelons d'urgence toutes les parties à protéger les civils, à respecter le droit humanitaire et à établir des couloirs de sécurité pour permettre l'acheminement de l'aide. », a-t-elle dénoncé.

Selon ce communiqué,

Désiré M'zinga : « La question du guichet unique fait souffrir l'entrepreneuriat »

La question de l'Entrepreneuriat en République démocratique du Congo est au centre des préoccupations du président de la République, Félix Tshisekedi. Malgré les efforts du gouvernement congolais qui a mis en place plusieurs réformes dans ce secteur pour faciliter la création des entreprises et l'accès aux crédits, le chemin qui mène vers l'entrepreneuriat en RDC reste un parcours des combattants.

Censé faciliter la marche de création d'entreprise en RDC, le Guichet unique de de création d'entreprise est aujourd'hui, comme un obstacle au développement de l'entrepreneuriat.

Au cours du briefing



presse tenu mercredi 14 février 2024, Désiré M'zinga Birihanze, ministre de l'Entrepreneuriat et des Petites et Moyennes Entreprises, a indiqué que

la question du guichet unique fait souffrir l'entrepreneuriat.

« La question du guichet unique fait souffrir l'entrepreneuriat. Une

personne qui se trouve au Tanganyika pour avoir l'autorisation d'ouverture de l'entreprise doit se rendre au guichet unique à Lubumbashi. Nous

sommes en train de réfléchir sur comment rendre possible que l'autorisation d'ouverture d'une entreprise se donne aux niveaux des communes et territoires. Si on peut déjà donner une ouverture provisoire permettant à l'opérateur de commencer à fonctionner, le temps pour lui de suivre la procédure administrative et d'être en ordre avec le guichet unique plus tard », a-t-il déclaré.

Le ministre Désiré M'zinga à également fait savoir que le gouvernement travaille pour éradiquer certaines impositions fiscales pour faciliter le développement de l'entrepreneuriat en République Démocratique du Congo.

MIT MAS